

# COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON

2026 -32

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260427-322026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : **27 avril 2026**

Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents :19 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de St André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia WOLTERS, Maire.

Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoit, CAGNE Sandrine, ARNAUD Christian, PICARD Marie, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine et Damien ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle BONNEL

Madame le Maire donne la parole à Madame VALLAS Monique.

Elle explique que la Commune doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales , en matière de délai de notification des taux d'imposition, les dispositions législatives en vigueur codifiées à l'article 1639 A du code général des impôts.

Madame VALLAS Monique rappelle que la commune perçoit le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Elle rappelle que la taxe d'habitation est uniquement sur les résidences secondaires.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **fixe les taux 2026 des taxes directes locales comme suit :**

	Taux 2025	Taux 2026
Taxes d'habitation		
Taxes foncières (bâti)	31.69 %	31.69 %
Taxes foncières (non bâti)	49.06 %	49.06 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	9.38 %	9.38 %

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance,  
Isabelle BONNEL



Le Maire  
Patricia WOLTERS

